

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 2 mai 2017

CP2017_05_30
id. 3084

L'an deux mille dix sept, le deux mai , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme DEBIAIS, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

Mme CABOS (pouvoir à Mme RIOLS), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC)

Absent(s) :

M. DEPRINCE

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum :10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**ABBAYE DE BELLEPERCHE
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CASTELSARRASIN**

I – RAPPEL DU CONTEXTE

Dans le cadre de la saison culturelle 2017 de l'abbaye de Belleperche, le Conseil départemental et le Centre Communal d'Action Sociale de Castelsarrasin (CCAS) souhaitent participer à l'opération nationale « C'est mon patrimoine », lancée par le Ministère de la Culture en partenariat avec le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET).

En 2017, la priorité est donnée à la jeunesse, en particulier aux adolescents et doit impliquer deux partenaires minimum, structure patrimoniale d'accueil du projet et structure de loisirs travaillant régulièrement avec le public ciblé. La proposition d'action qui a été élaborée par le Département et le CCAS de Castelsarrasin consiste en l'utilisation de jeux de rôle grandeur nature comme outil éducatif et pédagogique pour découvrir l'abbaye de Belleperche, l'histoire locale, et transmettre des valeurs citoyennes. Une demande de labellisation du projet a été déposée auprès du CGET, qui doit être étudiée au niveau régional puis validée au niveau national.

II – OBJET DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION

La présente délibération a pour objet d'approuver la convention entre le CCAS de Castelsarrasin et le Conseil départemental.

III - PRÉSENTATION DE LA CONVENTION

Cette convention a pour objet de définir les conditions et les modalités de collaboration entre le Département et la CCAS de Castelsarrasin dans le cadre de la mise en œuvre du projet « C'est mon patrimoine », ainsi que les obligations des deux parties.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les termes figurant en annexe, la convention de partenariat entre le CCAS de Castelsarrasin et le Conseil départemental ;

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom du Département, cette convention.

Adopté.

Monsieur Jean-Philippe BÉSIERS ne prend pas part au vote.

Le Président,

Christian ASTRUC